

**La question de l'exception dans le déploiement du libéralisme :
Les effets paradoxaux d'une dynamique individualiste autoréférentielle**

Ingrid France

La prise en compte de la position d'exception constitue une question centrale dans la pensée libérale. En effet, le libéralisme est à situer comme idéologie moderne dès lors que le projet qui sous-tend la dynamique de la modernité est celui de l'émancipation de l'individu – impliquant alors la remise en cause de la structuration religieuse des sociétés. L'idéal démocratique procède de la sortie de l'hétéronomie et de l'obscurantisme vécus comme figures de l'aliénation au profit d'une prévalence du libre choix individuel. L'individualisme se trouve ainsi posé comme principe – paradoxal – d'organisation sociale. La problématique du libéralisme peut être formulée en ces termes : *comment* faire tenir ensemble des individus dans une société ? On entrevoit que la question du comment (qui se réduira progressivement à la dimension procédurale) prend le pas sur celles de la finalité et du sens.

Dans le holisme des sociétés pré-modernes, la question de l'exception ne se pose pas au sens où l'exception constitue précisément le principe fondamental qui fait fonction de point d'appui à la consistance du lien social, en instituant l'altérité et la disparité (au sens d'une hétérogénéité, incommensurabilité des places).

Poser l'individualisme comme principe d'organisation sociale conduit à un renversement de perspective par lequel l'individu en vient à être considéré comme préexistant à la société – ce qui implique dans le même temps la conception de l'économie comme base de la société : si le social n'est plus préexistant, c'est le

rapport aux choses qui devient prééminent, le rapport aux autres s'établissant secondairement. L'organisation en vue de la production matérielle d'objets est ainsi conçue comme déterminante du rapport social. Une telle représentation (construction théorique) se traduit par l'avènement de deux figures articulées du libéralisme : la démocratie (dimension politique du libéralisme) et le marché (dimension économique du libéralisme).

Comment la question de l'exception s'est-elle posée à la mesure du déploiement effectif du libéralisme ? Si la visée est celle de l'émancipation individuelle, quelle est la nature des effets paradoxaux que l'on ne manque pas de repérer, et qui se révèlent en des termes particulièrement marqués dans la crise actuelle ? Dans le mouvement de radicalisation du libéralisme, on voit se dessiner la survenue de contradictions que l'on peut prendre en compte comme effets paradoxaux, au sens d'effets non intentionnels contraires à la visée initiale : le libéralisme a été conçu comme « remède » à l'aliénation ; son « surdosage » semble bien se manifester dans les atteintes portées au sujet, au processus de subjectivation, témoignant ainsi du fait que l'on ne saurait sortir d'une forme d'aliénation en en prenant l'exact contrepoint.

A l'origine, la pensée libérale relevait d'un ancrage philosophique, et la dimension n'était pas récusée, au contraire. Il s'agissait de concevoir une forme de transcendance laïque. Cela passe par une rupture avec l'invocation du bien au nom d'une morale, dans l'idéal de neutralité, qui conduit à poser l'intérêt individuel (conçu hors de toute référence vertueuse comme la recherche du profit – plus de jouir) comme fondement d'une modalité d'agencement social. Cette prise en compte de l'intérêt (en contrepoint de l'humanisme de la Renaissance) serait une réponse à l'épuisement des préceptes moralisateurs.

Pourtant, cette rupture avec la référence (hétéro-référence) au Bien n'implique pas la remise en cause de la nécessité d'une dimension d'exception issue d'une forme d'hétéronomie. Dans un premier mouvement du libéralisme, une telle position se traduit à la fois dans la déclinaison politique et économique. En effet, le libéralisme politique promeut un idéal démocratique qui se fonde largement sur la notion d'intérêt général, lequel s'articule avec l'intérêt individuel (visée prééminente du libre-choix) mais de façon non linéaire, les deux ne se situant pas sur un même plan. L'intérêt général procède du souci de l'intérêt individuel mais ne se définit pas comme une agrégation de ces derniers : il est ainsi extérieur aux préoccupations privées. Le libéralisme économique promeut l'idéal de la régulation marchande mais le marché reste, pour les premiers économistes libéraux, représenté par la métaphore de la main invisible (A. Smith) qui transformerait spontanément les vices privés en vertu collective. Or, ce principe n'est pas un résultat ; il n'est pas expliqué dans les analyses des classiques anglais qui s'y réfèrent, mais à comprendre comme une aporie métaphysique. Aussi, la rupture avec la trans-

endance divine n'est-elle pas évidente.

On peut avancer que c'est précisément en maintenant la place de l'exception comme nécessité – fût-elle logique – que les deux dimensions du libéralisme, politique et économique, ont pu trouver dans leurs modalités concrètes de déploiement un point d'articulation qui a donné toute sa consistance à la figure pratique de l'hétérorégulation politique du capitalisme – laquelle a connu son apogée dans la période allant de la fin de la seconde guerre mondiale à la fin des années 1960. L'Etat démocratique légitime a fait fonction, en quelque sorte, de main invisible, afin de subordonner le fonctionnement de l'économie marchande à une modalité possible de vivre-ensemble.

Cette hétérorégulation politique du capitalisme a consisté en un choix politique de redistribution des richesses, c'est-à-dire en l'institution d'une modalité de distribution des jouissances, au nom d'un intérêt général (extérieur aux intérêts privés mais dans le souci de cet intérêt individuel), opérant ainsi une pacification du conflit irréductible d'appropriation de la plus-value (richesses créées dans l'activité productive marchande) inhérent au capitalisme.

L'hétérorégulation du capitalisme doit beaucoup à la pensée keynésienne. La portée des analyses de Keynes dans les années '30 tient à ce qu'elles ont pu constituer une réelle alternative à l'idéal d'autorégulation marchande. Keynes ne s'est pas inscrit contre le libéralisme mais a contribué, d'une certaine manière, à proposer, au sein du projet libéral, une modalité pratique d'hétérorégulation par un Etat en position d'extériorité, laquelle a permis d'échapper à l'impasse d'une illusoire autorégulation marchande.

L'analyse de Keynes se fonde sur la prise en compte d'un impossible de structure dans la régulation marchande, lequel prend la forme d'un déséquilibre irréductible entre l'offre et la demande. Une telle perspective s'oppose radicalement au tout possible de la théorie économique issue d'un libéralisme radical qui postule que dès lors que l'activité productive donne lieu à une distribution de revenus (salaires et profits) correspondante à la valeur des richesses créées (ce qui se vérifie en effet sur le plan comptable), ces revenus se transformeront en une demande équivalente à l'offre, les déséquilibres ne pouvant alors qu'être temporaire, le temps que se réalisent les mécanismes d'ajustement par les variations de prix, le marché générant ainsi ses propres instruments de régulation. Keynes récuse cette mécanique : le revenu n'est jamais intégralement réinjecté dans le circuit macroéconomique sous forme de demande (soit consommation, soit placement d'épargne) dans la mesure où les individus conservent des liquidités thésaurisées (ni – encore – consommées ni placées en épargne) pour des raisons qui selon lui tiennent à un besoin inconscient de détenir de l'argent pour lui-même. Cette part du revenu thésaurisée introduit un déséquilibre inévitable entre la demande et l'offre, de sorte que l'autorégulation marchande se heurtera nécessairement au

réel d'un dysfonctionnement.

Or, la tendance du capitalisme en l'absence de régulation politique est celle d'un rapport de force favorable au profit pour ce qui est de la distribution de la richesse (le salariat - appropriation du fruit du travail salarié par le détenteur du capital - constituant une spécificité fondatrice du mode de production capitaliste). Cette redistribution en direction des profits est porteuse de contradictions au sens où elle engage une suraccumulation du côté de l'offre qui accroît l'écart avec la demande.

Après la seconde guerre mondiale, les conceptions keynésiennes ont été mises en œuvre dans le cadre d'une régulation politique du capitalisme par laquelle l'Etat démocratique a promu une modalité de redistribution des richesses favorable aux salaires, articulant ainsi un souci de justice sociale à celui de la croissance économique : le dynamisme de la demande, bien que nécessitant une diminution de la part prélevée sous forme de profit, permet d'échapper à une crise de surproduction et si l'augmentation des profits ne se mesure pas en termes relatifs (part captée), elle est en revanche alimentée en termes absolus par l'augmentation des quantités produites et vendues (cf. le taux de croissance élevé dans les années 1950 et 1960).

Cette période d'apogée de l'Etat démocratique et de sa capacité de régulation de l'économie a son revers : l'avènement de la société de consommation, dans laquelle le rapport à l'objet tend à s'établir sur un mode quasi addictif. Il s'agit bien, en effet, de repérer comment aujourd'hui, alors que le pouvoir d'achat stagnait depuis le début des années 1980 (réorientation de la distribution des richesses en faveur des profits depuis le désengagement de l'Etat de la régulation économique) et se trouve actuellement remis en cause tant par la modération salariale que par l'augmentation du prix de produits de consommation courante, la consommation reste l'un des moteurs les plus actifs de la croissance. En l'absence de pouvoir d'achat préalablement constitué, celle-ci se trouve alimentée par l'endettement croissant, voire le surendettement que provoque une consommation courante fondée sur le crédit.

Pour revenir à cette période d'hétérorégulation politique du capitalisme marchand, soulignons que les choix politiques étaient engagés au nom de l'intérêt général non réductible à une somme d'intérêts privés entendue sur un plan d'immanence. Intérêt général inscrit dans une temporalité publique dynamique que seul l'Etat, en position d'extériorité légitime – donc occupant une place d'exception – était en mesure de discerner et mettre en œuvre. La légitimité du gouvernement et de son autorité se fondait sur un projet de devenir collectif émergent du processus de la démocratie représentative dans lequel le peuple est source de pouvoir mais ne l'exerce pas (ce qui constitue une garantie d'impersonnalité et d'extériorité de la Loi). Dans le cadre de cette projection dans l'avenir, les déci-

sions se prenaient en relative méconnaissance de cause mais faisant collectivement sens.

Cette parenthèse, constituée par l'hétérorégulation politique de l'économie de marché dans le cadre de la démocratie représentative, dans la tendance à la radicalisation du libéralisme vers l'idéal de fonctionnement mécanique autoréférentiel, aura été de courte durée puisque les premières manifestations de la crise sont à situer à la fin des années 1960. Sur le plan économique, le ralentissement des gains de productivité qui allait remettre en cause la dynamique de croissance par la demande est enregistré à partir de... 1968. La crise économique est contemporaine du mouvement de revendication anti-autoritaire et ces deux dimensions vont se trouver articulées de façon non intentionnelle, voire paradoxale dans l'amorce d'un tournant vers le déploiement d'une version radicale du projet libéral.

Dans le mouvement de la pensée libérale, était en gestation une orientation « scientifique » qui se distinguait de plus en plus des origines d'une pensée ancrée dans une métaphysique. C'est dans cette version que l'on peut qualifier de « théorie scientifique »¹ – ou plus exactement prétendue comme telle – que le déploie-

-
1. Une véritable fascination pour le formalisme a marqué l'évolution de la pensée libérale en économie. R. Guesnerie, Professeur titulaire de la chaire d'économie au Collège de France, déclarait que « les mathématiques sont une langue neutre et la modélisation un espace de laïcité intellectuelle ». Cité par J. Sapir, *Les trous noirs de la science économique*, Paris, Seuil, 2003. Le recours à la formalisation et à la validation statistique en économie pose question dès lors que les catégories statistiques (agrégats économiques) constituent une traduction normalisée de la réalité fondée sur une théorie implicite. Pour tester des hypothèses, il faudrait pouvoir isoler les causes et les effets, et que la méthode d'évaluation ne soit pas déjà le reflet d'un choix théorique. La modélisation économique relève souvent d'une hypothèse de linéarité qui élude la complexité du réel, selon le postulat de « monde stationnaire » qui est l'une des bases implicites du positivisme. L'autoclôture du discours qui en résulte témoigne d'une dérive scientiste. En outre, une telle démarche théorique s'appuie sur l'hypothèse d'ergodicité : la réalité économique serait directement accessible par l'expérience immédiate, sans médiation sociale, et constituerait l'image de déterminismes immuables. Dès lors, l'observation des effets de ces lois permettrait d'être prédictif, même dans l'incapacité de formuler les lois en question, de la même façon qu'en astronomie les astrologues babyloniens ont pu établir des calendriers sur le constat de régularités même si l'interprétation était fantaisiste ! C'est là selon Sapir que réside le fantasme fondateur du positivisme logique en sciences sociales, avec en économie la prétention à aboutir à une théorie du système marchand pur, par une démarche déductive partant de l'observation immédiate. Un tel projet de naturalisation donnerait un statut particulier aux économistes qui pourraient alors proférer des énoncés prescriptifs incontestables par le politique.

ment du libéralisme va conduire à une délégitimation de la position d'exception, s'accompagnant de la survenue d'effets paradoxaux pour le sujet, témoignant de ce que l'individualisme poussé à l'extrême se révèle porteur d'une forme de dé-subjectivation. Les tentatives actuelles de redéfinition des fondements de la condition humaine, dans le déni de l'impossible et de la disparité de structure, en sont l'une des manifestations.

La généalogie de ce libéralisme scientifique nous invite à repérer comment la radicalisation du principe individualiste dans son implication à rompre avec un jugement moral a conduit à promouvoir la neutralité, convergeant alors avec le mouvement de sortie de l'obscurantisme par l'appui sur la science. C'est le « syndrome Galilée » : l'importation de la méthode scientifique dans le champ des humanités constituerait une garantie de neutralité. Le questionnement sur la finalité est alors évincé au profit de la conception d'une mécanique de fonctionnement (physique autoréférentielle) qui disqualifie la métaphysique.

Dans le basculement qui s'opère d'un ordre social hétéronome vers un ordre social autonome, la philosophie des Lumières considère la Raison comme fondement exclusif, dont la rationalité scientifique – telle qu'elle émerge sur le mode de l'expérimentation associée à la validation quantitative en physique moderne – constituerait la version la plus aboutie². Dans cette perspective, toutes les disciplines scientifiques qui se constituent vont, avec plus ou moins de détermination, s'aligner, à partir du XIX^e siècle, sur cette méthode d'établissement du savoir propre aux sciences de la matière : c'est le cas de la biologie, les sciences de la nature mais aussi les sciences humaines. Le registre est celui de la preuve objective, de la démonstration. Nietzsche signalait à ce propos que « ce n'est pas la victoire de

-
2. Dans cette conception de la vérité comme exactitude de la représentation vérifiée par l'expérience et validée quantitativement, le sujet connaissant est évincé, dans la mise à l'écart de la contingence subjective et historique. Pour Mendel [*Une histoire de l'autorité*, Paris, La Découverte, 2002], il s'agit d'une réduction de la rationalité en rationalité instrumentale sans sujet et sans prise en compte de l'acte. La Raison se dissocie de l'acte, en tant que marqué par l'impossible, la part imprévisible et indéductible. Avant que la causalité ne devienne un concept, remarque-t-il, intervient l'observation que la nuit succède au jour, que les saisons sont rythmées, que certains actes produisent les mêmes effets... L'enjeu est alors la survie de l'espèce. « Cette logique d'enchaînements et de répétitions se trouve ainsi très probablement à l'origine du contenu de la logique formelle comme le produit cumulé de l'observation humaine et non comme une qualité innée. Mais cette pratique première de la rationalité qui s'exerce dans l'acte, une fois portée à l'abstraction par le penseur, a perdu la vérité de son origine. En déconnectant la raison de la pratique de l'acte, en raisonnant et en spéculant à l'infini sur une rationalité abstraite, on assiste à la montée en puissance d'une rationalité purement instrumentale ».

la science qui caractérise notre XIX^e siècle mais la victoire de la méthode scientifique sur la science ». Ainsi l'idée d'une organisation scientifique de l'humain et du vivre-ensemble commence à s'ancrer dans les discours dominants. Auguste Comte, le fondateur du positivisme, avait signalé la place que la science serait amenée à occuper au fondement de l'organisation sociale : « Irrévocablement vouée à l'étude directe ou indirecte de l'humanité, la science prendra désormais un caractère vraiment sacré, comme fondement systématique du culte universel »³.

La visée du projet libéral dans sa version scientifique est ainsi de concevoir un mécanisme d'agencement procédural des rapports inter-individuels qui ne déposséderait pas l'individu de son libre-arbitre. Or, dans une telle mécanique autorégulatrice (droit et marché comme mécanismes neutres), l'individu est nécessairement pris en compte comme élément abstrait : le citoyen (défini comme formellement égal dans ses droits subjectifs indépendant de sa position sociale) pour le libéralisme politique, homo oeconomicus (défini par une posture déterminée par une rationalité homogène réduite à la maximisation calculatoire de la satisfaction) pour le libéralisme économique. Ces deux figures sont en fait des hypothèses ad hoc, des constructions abstraites qui apparaissent comme les conditions nécessaires à l'autorégulation par le droit et le marché.

La théorie économique libérale entend prouver scientifiquement (mathématiquement) que l'équilibre offre – demande sur le marché est à la fois unique (sinon il reviendrait au politique de trancher entre les solutions) et correspond à un optimum de satisfaction pour chaque agent. Un tel équilibre s'imposerait automatiquement grâce au mécanisme des prix (neutre et autorégulateur). Dans cette construction, le comportement rationnel homogène centré sur la maximisation calculatoire est la condition nécessaire pour que les formes des fonctions mathématiques d'offre et de demande soient telles que l'une soit continue croissante des prix et l'autre continue décroissante des prix, faisant alors apparaître un point d'équilibre unique. L'agrégation des individus est ainsi résolue ex ante par la standardisation des comportements sur la base d'un postulat de rationalité homogène ! On reste donc dans l'abstraction pure et dans la fiction de l'Unité... L'apparence « scientifique » ne procède d'aucune avancée analytique depuis la métaphore smithienne de la main invisible...

Ces conditions nécessaires, pour irréalistes qu'elles soient, n'ont cependant pas conduit au renoncement à l'idéal autorégulateur. Il semble plutôt que l'on repère le déploiement effectif d'un discours issu de cette congruence du libéralisme et de la méthodologie de la preuve scientifique. Au regard de la substance

3. A. Comte, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, Paris, 1848, rééd Flammarion GF 1998.

abstraite d'une telle construction théorique, le déploiement se fait sur le mode normatif et performatif, comme si une conformation des comportements (aux pré requis) à l'œuvre venait valider ex post les termes de la mécanique autorégulatrice. Pourtant, si l'intériorisation de telles normes est manifeste, elle ne constitue qu'une tendance et le sujet ne saurait se dissoudre dans cette forme de conditionnement. D'aucuns avancent le constat d'une saturation capitaliste de l'humanité à la suite de Marx qui parlait de subsomption réelle de la société par le capital : repérons plutôt une forme de prévalence qui ne disqualifie pas pour autant l'échange symbolique. De la même manière, l'inconscient ne peut se comprendre comme saturé par cette logique purement calculatoire de l'intérêt. Il s'agit aussi de repérer des modalités – heureuses ou non – de résistance du sujet.

Pour autant, on ne manque pas de faire le constat des atteintes portées au sujet et aux processus de subjectivation. En effet, l'emprise du discours dominant (procédant de l'idéal de l'avènement d'un ordre mécanique) s'accompagne d'une disqualification de l'ordre symbolique comme fondateur des sociétés, auquel les institutions étaient adossées. C'est alors l'altérité qui se trouve évincée, à la mesure de la délégitimation de la position d'exception et de l'hétérogénéité des places. Dans l'ordre mécanique, véhiculant l'illusion d'une auto-fondation et d'une auto-organisation, le causalisme⁴ prévaut sur la prise en compte d'une temporalité généalogique.

-
4. L'identification de la cause ultime relève d'une approche déterministe dans laquelle le risque d'un déni de la liberté humaine (au sens de la part imprévisible et indéductible de l'acte qui ne serait pas totalement dérivé d'une cause) est manifeste. Les actes n'ont pas seulement des causes possibles, ils ont aussi un sens. Cette méthode scientifique est aujourd'hui érigée en fondement d'une légitimité formelle, quand l'autorité et la parole sont disqualifiées. Dans l'ordre hétéronome, la légitimité appartenait au registre du sens, de la reconnaissance du sens. Les discours actuels qui structurent les modalités de la subjectivation et de l'organisation du social n'ont pas pour objet de produire du sens mais de produire de la preuve quantitative. La preuve scientifique, présentée comme incontestable, évince l'articulation autorité – légitimité contestable mais effective dès lors qu'elle s'appuyait sur une reconnaissance, une adhésion, au nom du *sens*, au nom d'une *mise en sens* du monde ancrée dans une temporalité. Le discours de la science tel qu'il se présente actuellement a vocation à mettre en marche un monde dont le fonctionnement serait « naturel ». Ainsi, l'autorité se détache des personnes pour se constituer à partir de systèmes d'énoncés formels dont la pertinence est évincée au profit de l'affirmation de la cohérence. De tels énoncés sont répétables et appropriables par tous : ils s'inscrivent alors dans l'illusion d'une abolition des hiérarchies et des rapports de pouvoir, symptôme de la radicalisation du projet moderne d'autonomie et d'émancipation. La parole se trouve désincarnée, elle n'est plus identifiable, n'est plus l'expression de l'autorité de celui qui l'énonce.

Le mouvement lent d'affaiblissement des institutions au profit d'une gestion procédurale, d'une administration technique des choses fondée sur l'expertise suggère que le glissement sémantique qui s'opère du gouvernement à la gouvernance est éminemment signifiant. Il traduit une substitution du contrat à la Loi et un renversement de prééminence entre le politique et l'économique qui remet fondamentalement en cause leur articulation hiérarchisée qui avait donné lieu à une modalité d'hétérorégulation politique de l'économie de marché, autrement dit à une dimension d'extériorité consistante dans le processus démocratique. On observe aujourd'hui un véritable volontarisme politique consistant à mettre en œuvre sa propre subordination à la mécanique économique. Le politique ne se justifie plus de sa propre autorité et se fait le vecteur d'un mode instrumental et contractuel – anémique - de gestion du social.

Une telle évolution peut se repérer comme dépolitisation de l'ordre social au profit d'une forme de naturalisation par laquelle une science du possible des procédures viendrait idéalement lever l'impossible et l'arbitraire de l'acte. Dans la gouvernance, c'est bien la question de la compatibilité d'intérêts privés divergents qui est posée, marquant le passage d'une organisation hiérarchique du vivre-ensemble, fondée sur la disparité des places (au sens de l'hétérogénéité des positions) à une organisation de type résiliaire, celle qui correspond au modèle marchand de l'équivalence généralisée entre individus conçus comme homogènes. Désormais, l'intérêt général s'appréhende comme une possible arithmétique des intérêts privés, il serait endogène à la dynamique individuelle. L'intérêt général est ainsi ramené sur le même plan que l'intérêt particulier.

La référence à la Raison au fondement du projet moderne des Lumières semble s'être radicalisée dans un mouvement où une pensée procédurale associée à un impératif de rationalité tend à évacuer toute dimension de signification, promouvant alors l'illusion d'une mathématique du social.

Dans le libéralisme scientifique, l'individu est pris en compte de manière abstraite et l'égalité postulée conduit à accroître le désarroi du sujet quand ce dernier se trouve confronté, démuné de toute médiation d'un symbolique consistant et porteur de sens, au réel de la disparité. Le victimisme fait symptôme de l'égalitarisme. Le réel de la limite est vécu comme traumatisme dont la cause, en l'absence d'une dimension d'exception légitime, est imputée au semblable. Le renoncement qu'implique le vivre ensemble est vécu comme une dépossession qui justifie compensation et réparation. La tendance au repli identitaire en réseaux d'affinités témoigne d'une incapacité à composer avec l'altérité, à s'accorder avec l'autre en dehors du semblable.

La multiplication actuelle des appels à la réactivation de la citoyenneté est bien le symptôme du vide institutionnel caractéristique du travail de crise et de l'échec à soutenir un vivre-ensemble inscrit dans une durée publique. Dans le

mouvement d'affaiblissement du politique, c'est la séparation – fondamentale en démocratie – entre la sphère publique et privée qui évolue vers une confusion : les préoccupations privées prennent le pas sur l'intérêt général. C'est désormais l'homme privé, le consommateur, qui est sollicité par le politique. La délégation de pouvoir à un élu représentatif semble être vécue aujourd'hui comme une véritable dépossession, une atteinte insupportable portée à la souveraineté individuelle. D'où l'engouement pour la « démocratie directe », au nom d'une égalité comme affranchissement des différences de positions, au risque du relativisme d'une équivalence de toutes les opinions - présupposant qu'il n'existe pas de valeurs ou principes au-delà de la somme des intérêts privés.

La forme paradoxale de citoyenneté qui se déploie actuellement pourrait se définir comme une posture s'inscrivant dans l'idéal d'une mathématique de conciliation des intérêts privés divergents, qui alimente finalement une dynamique de reconnaissance d'individus ayant-droits (dont la figure emblématique est la victime, qui en vient à faire fonction de support de légitimation et de mesure comptable de la valeur humaine).

Le processus démocratique, dès lors que l'affranchissement et l'émancipation qui en faisaient la substance sont poussées dans une forme radicale, se trouve affecté par la survenue d'effets paradoxaux dont on prend la mesure à travers le déploiement d'un univers purement formel et fonctionnel, évacuant toute dimension symbolique dans le rapport au monde – dont on peut redouter la portée déshumanisante dans l'éviction de la subjectivité et la liquidation du désir. Un tel cheminement vient rappeler que s'il s'agit de lutter contre une aliénation, ce n'est pas en en prenant le contre-pied qu'on s'en trouve libéré.

Une tentative de réinscription de la limite est-elle à attendre de la prise en compte des contraintes environnementales ? Emerge en effet le concept – pour le moins ambigu – de « développement durable ». En première analyse, on pourrait l'interpréter comme un souci de réintroduire une dimension collective transcendante et une durée publique. Cependant, dans le contexte actuel de déploiement effectif d'un discours économique libéral qui converge avec le discours technoscientifique, on peut se demander s'il ne relève pas plutôt de l'idéal renouvelé d'une maîtrise de l'aléa naturel qui prendrait la forme d'une procédure de mise en compatibilité inter-temporelle d'intérêts privés promus comme droits subjectifs. La théorie économique libérale, telle qu'elle se développe aujourd'hui dans une version scientifique fondée sur la méthode expérimentale associée à la validation statistique, fait la part belle aux modélisations des processus de coordination inter-temporelle des choix stratégiques individuels. Et c'est alors dans cette orthodoxie que sont saisies les questions environnementales. Autant de signes qui devraient nous inviter à ne pas nous réjouir trop rapidement des « pactes » qui sont proposés aux nouveaux citoyens que nous sommes.

M. Friedman, le chef de file du libéralisme économique scientifique radical dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, définissait le marché comme « un mécanisme magique qui permet de lier les individus sans qu'ils n'aient besoin de se parler ni de s'aimer »... On mesure ainsi à quel point ce principe magique requiert des individus sans inconscients et totalement conditionnés aux réflexes marchands. Malgré toutes les tentatives à l'œuvre dans le souci de démontrer que l'homme est un animal comme les autres, et même si les processus de subjectivation se trouvent bien affaiblis dans le discours qui se déploie, reste l'inconscient et la part subjective qui échappe, la parole et l'irréductible faille du rapport à l'autre.

Aussi les actes des individus ne se réduisent pas à la logique de l'intérêt calculatoire. Ce qu'avait fondamentalement pris en compte Keynes⁵, qui a largement inspiré les fondements de l'hétérorégulation politique démocratique du capitalisme : « Le monde n'est pas ainsi fait que les intérêts privés et collectifs coïncident nécessairement [...] on ne saurait déduire des principes de l'économie politique que l'intérêt personnel dûment éclairé œuvre toujours au service de l'intérêt général. Il n'est même pas vrai que l'intérêt personnel soit généralement éclairé ; on voit plus souvent des individus qui ne sont ni assez instruits ni assez forts pour atteindre ne serait-ce que leurs buts égoïstes. En outre l'expérience ne confirme pas que des individus sont toujours moins clairvoyants lorsqu'ils sont réunis en une unité sociale que lorsqu'ils agissent isolément ». Keynes était très critique de la tradition benthamienne qu'il considérait comme « le ver qui a rongé les entrailles de la civilisation moderne et qui est responsable de son actuelle décadence morale »⁶. Cette perspective⁷ contribue selon lui à surévaluer le calcul économique dans les affaires humaines au détriment des idéaux du bien. Si cette perspective est au fondement de l'économie libérale classique, Keynes souligne aussi qu'elle est une base du marxisme, qu'il comprend comme une *reductio ad absurdum* du benthamisme. Ainsi, il renvoie dos à dos le paradigme classique libéral et l'hétérodoxie marxiste pour tenter de proposer un dépassement de l'utilitarisme comme fondement de l'organisation sociale qui subordonne l'économie au social.

L'avènement d'un ordre social horizontal autoréférentiel qui constitue l'idéal à l'œuvre à travers les figures actuelles du processus démocratique pourrait certes masquer la réalité de formes de domination et d'aliénation plus insidieuses ; pour autant l'appel à un pouvoir fort n'en constitue pas moins une contrepartie de la

5. J.M. Keynes, *The end of laissez-faire*, 1926, Agone 1999 pour la traduction française.

6. Cité par G. Dostaler, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2006.

7. Discours prononcé à la tribune le 18 janvier 1957.

dissolution de l'autorité dans le principe de gouvernance. Ainsi, ce sont deux facettes apparemment contradictoire d'un même mouvement qui se manifestent aujourd'hui : le recours à l'expertise comme mode de légitimation prétendu neutre et affranchi de l'autorité d'une part, l'image d'un pouvoir fort centré sur des préoccupations sécuritaires d'autre part. P. Mendès-France avait identifié cette dynamique au moment où la signature du traité de Rome en 1957 marquait un volontarisme politique à se faire l'instrument de la mise en œuvre d'une autorégulation marchande par les mécanismes concurrentiels. Le discours qu'il prononça alors à l'Assemblée Nationale⁷ pour mettre en garde contre les effets d'une telle décision se révèle aujourd'hui dans toute sa portée : « Le projet du marché commun tel qu'il nous est présenté est basé sur le libéralisme du XX^e siècle selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes : elle recourt soit à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit à la délégation de pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique au sens large du mot, nationale et internationale ». La posture de l'actuel Président de la République pourrait bien relever en effet d'une synthèse improbable entre les deux formes identifiées par Mendès-France : l'hyperprésidence incarnée associée au recours à la science.